



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE CHARTE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Bureau – 08/04/23

Acer campestre –

20 rue Pré Gaudry - 69007 Lyon

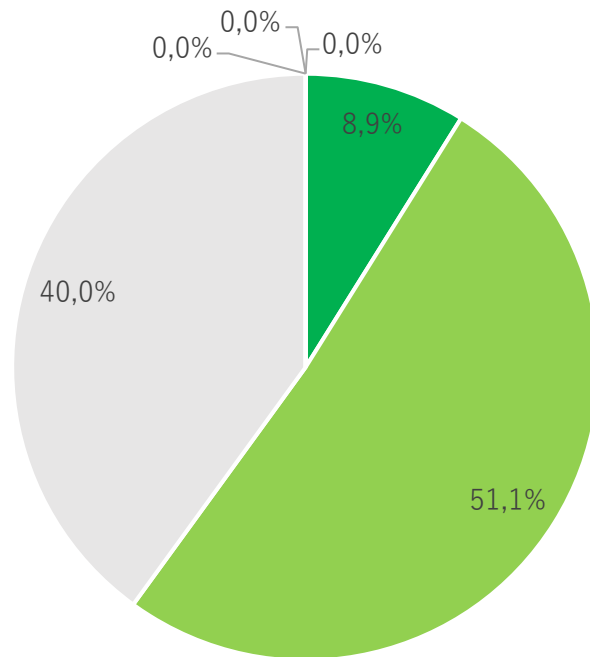
www.acer-campestre.fr - Tel : 04 78 03 29 20



Géomorphologie et Paysages			Patrimoine naturel et cadre de vie		Ressources naturelles					Santé humaine, risques, nuisances et pollutions				
Paysages naturels et agricoles	Paysages bâtis	Patrimoines bâtis, culturels et archéologique	Biodiversité, faune, flore	Continuités écologiques	Eau	Sol	Sous-sol	Energie	Climat	Air	Déchets	Bruit	Risques naturels	Risques technologiques

- ✓ Evaluation de chaque objectif et action de manière qualitative à l'aide de critères (nature, durabilité, réversibilité, etc.) et de questions évaluatives, pour toutes les thématiques environnementales
- ✓ Synthèse sous forme de tableau
- ✓ L'évaluation des incidences dépend du degré de précision dans la déclinaison opérationnelle et géographique du document évalué

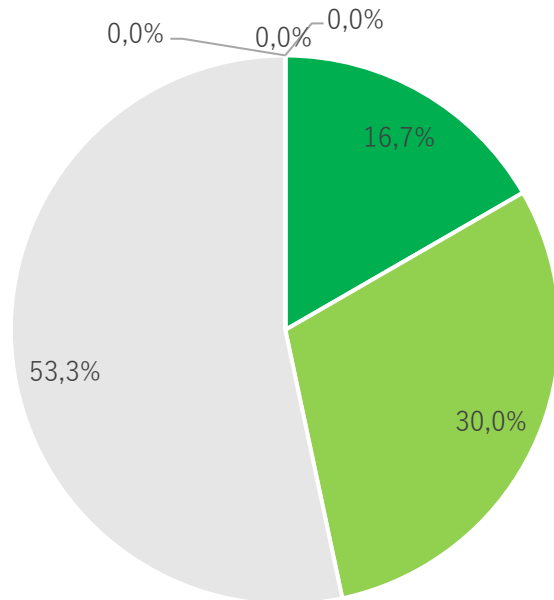
ORIENTATION 1. Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire



- Effets directement positifs et forts pour l'enjeu concerné
- Effets positifs indirectement ou faiblement positifs pour l'enjeu concerné
- Pas d'effet notable sur l'enjeu concerné
- Effets considérés comme neutres, certains effets négatifs étant anticipés et/ou maîtrisés, ou cumulés avec des effets positifs
- Effets peuvent être négatifs mais anticipés et/ou limités pour l'enjeu concerné
- Effets négatifs pour l'enjeu concerné

- + Impacts positifs du développement de la connaissance et de la sensibilisation sur diverses composantes environnementales,
- + Lien avec autres mesures de la charte ajouté (tableau) à la suite de la prise en compte de l'EE

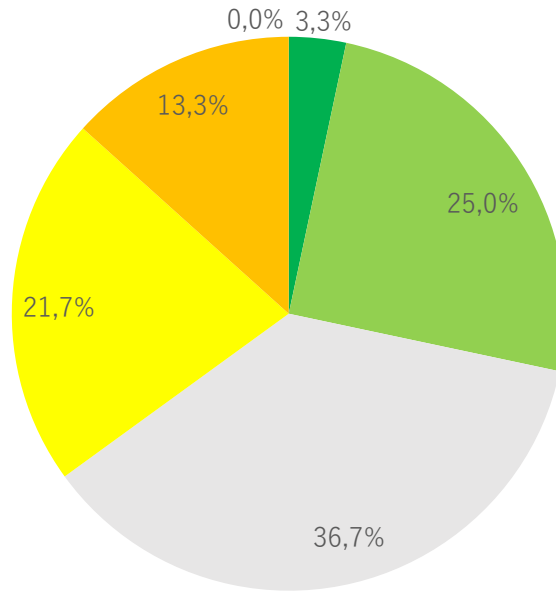
ORIENTATION 2. Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire



- Effets directement positifs et forts pour l'enjeu concerné
- Effets positifs indirectement ou faiblement positifs pour l'enjeu concerné
- Pas d'effet notable sur l'enjeu concerné
- Effets considérés comme neutres, certains effets négatifs étant anticipés et/ou maîtrisés, ou cumulés avec des effets positifs
- Effets peuvent être négatifs mais anticipés et/ou limités pour l'enjeu concerné
- Effets négatifs pour l'enjeu concerné

- + Orientation avec impacts directs forts sur la qualité des patrimoines naturels et paysagers et indirects sur les ressources naturelles et les risques
- + Ajout de la retranscription des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme à la suite de la prise en compte de l'EE + expérimentation sur les trames blanches et brunes

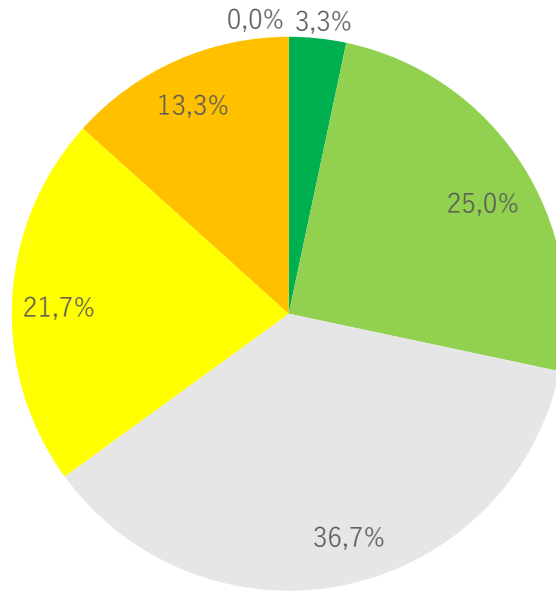
ORIENTATION 3. Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux



- Effets directement positifs et forts pour l'enjeu concerné
- Effets positifs indirectement ou faiblement positifs pour l'enjeu concerné
- Pas d'effet notable sur l'enjeu concerné
- Effets considérés comme neutres, certains effets négatifs étant anticipés et/ou maîtrisés, ou cumulés avec des effets positifs
- Effets peuvent être négatifs mais anticipés et/ou limités pour l'enjeu concerné
- Effets négatifs pour l'enjeu concerné

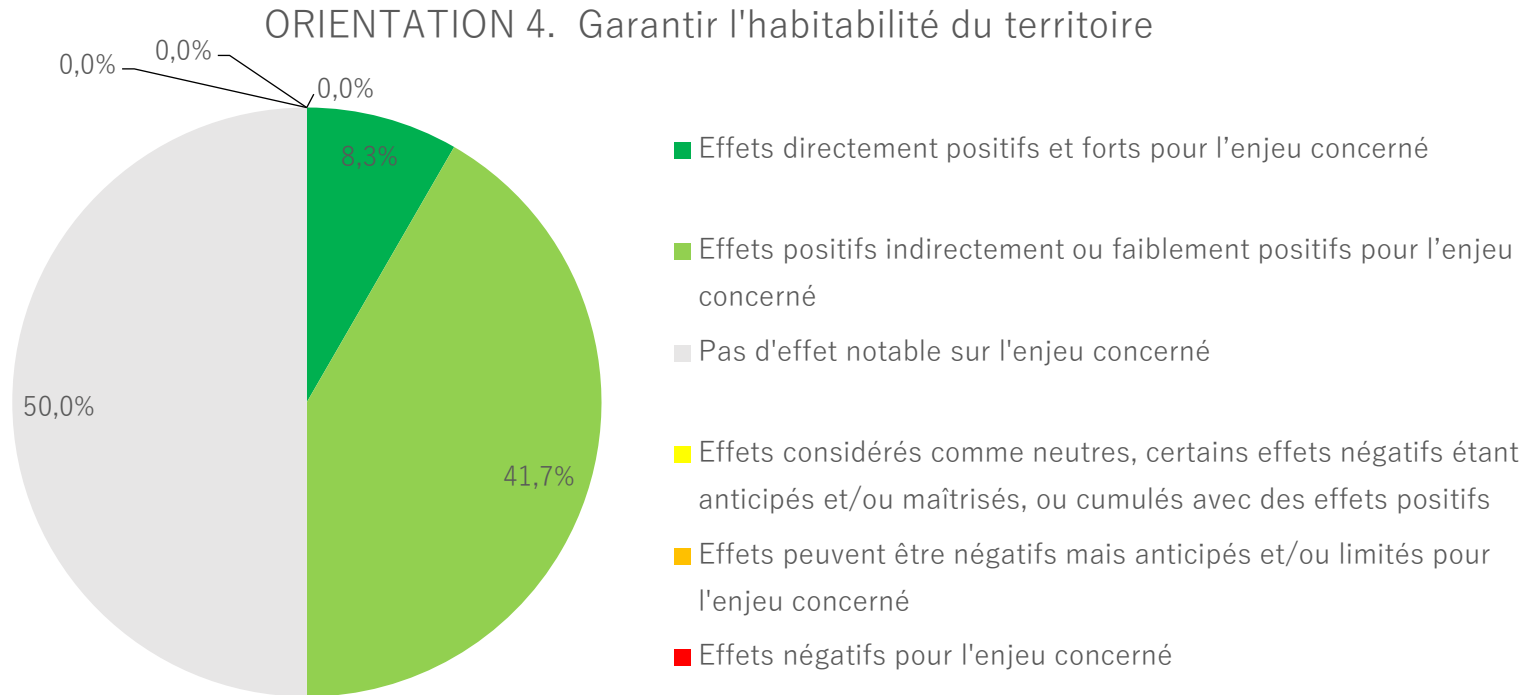
- Impacts négatifs du développement offres touristiques et économiques : augmentation de la fréquentation des milieux naturels, consommations d'eau et énergétiques, déchets, pollutions... → partiellement limités par développement économie circulaire et offre écotourisme destination Pilat
- + Impacts positifs de la promotion de la consommation locale et de la valorisation des patrimoines

ORIENTATION 3. Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux



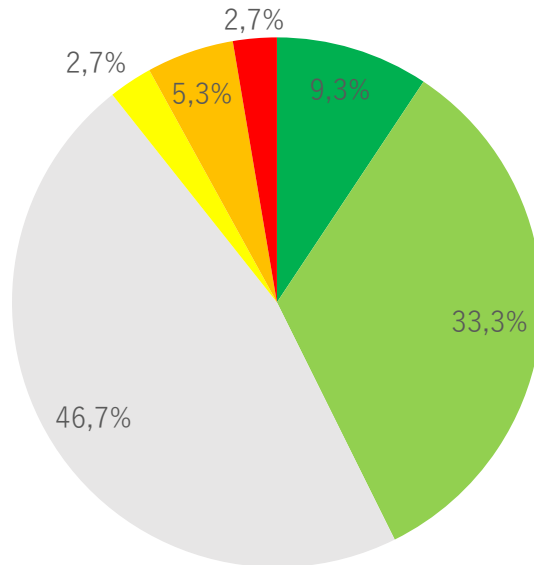
- Effets directement positifs et forts pour l'enjeu concerné
- Effets positifs indirectement ou faiblement positifs pour l'enjeu concerné
- Pas d'effet notable sur l'enjeu concerné
- Effets considérés comme neutres, certains effets négatifs étant anticipés et/ou maîtrisés, ou cumulés avec des effets positifs
- Effets peuvent être négatifs mais anticipés et/ou limités pour l'enjeu concerné
- Effets négatifs pour l'enjeu concerné

- + Impacts positifs de la diversification des exploitations et du développement agricole (y compris valorisation), de la promotion de l'agro-écologie, et de l'anticipation des changements sociétaux et climatiques,
- + Impacts positifs d'une préservation et d'une gestion multifonctionnelle de la forêt,
- Impacts négatifs du développement de nouveaux équipements (accompagnement et soutien (notamment JERC) pourront permettre de limiter ces impacts),
- ? Conditionnement de l'accompagnement/soutien aux pratiques en faveur de la transition agroécologique moins affirmé après réécriture de la charte



- + Impacts positifs de l'encadrement de l'urbanisation sur la consommation des sols, les milieux naturels, l'eau, l'énergie... notamment via l'accompagnement technique des collectivités (lutte contre artificialisation, aménagement multifonctionnel/durable...)
- + Impacts positifs de la conciliation des usages
- ? Pour aller plus loin : Soutien du Parc aux solutions innovantes (habitat participatif, bâtiments réversibles, réappropriation temporaire de friches...), intégrer la prise en compte de la pollution lumineuse/trame noire dans les mesures aménagement, préciser soutien/encadrement des manifestations sportives
- ? Pas d'exigences/objectifs performance environnementale des bâtiments neufs?

ORIENTATION 5. Tendre vers plus de sobriété et de résilience



- Effets directement positifs et forts pour l'enjeu concerné
- Effets positifs indirectement ou faiblement positifs pour l'enjeu concerné
- Pas d'effet notable sur l'enjeu concerné
- Effets considérés comme neutres, certains effets négatifs étant anticipés et/ou maîtrisés, ou cumulés avec des effets positifs
- Effets peuvent être négatifs mais anticipés et/ou limités pour l'enjeu concerné
- Effets négatifs pour l'enjeu concerné

- + Impacts positifs sur la ressource en eau, les consommations d'énergie, le développement des ENR, la réduction des GES et de la pollution lumineuse
- + Impacts positifs sur les risques (connaissances, sensibilisation, prévention...)
- Nombreux impacts potentiels négatifs liés aux retenues collinaires ou projets de déploiement de l'irrigation Impacts négatifs du potentiel développement de l'hydroélectricité : prise en compte de la biodiversité (étiage) et des continuités écologiques à intégrer
- ? Pour aller plus loin : développer la question de la lutte contre les pollutions de la ressource en eau, orienter réflexion sur filière hydrogène vers l'hydrogène bas-carbone et/ou renouvelable.

Patrimoine culturel, architectural et paysager

- +** Paysages : Impacts positifs de la **maitrise de l'urbanisation**, de la **lutte contre la banalisation des espaces urbanisés**, de **l'intégration des enjeux paysagers dans l'aménagement**, du maintien des espaces agricoles, d'une gestion forestière durable et respectueuse des milieux, ou encore de la préservation des milieux naturels

- +** Patrimoine culturel et architectural : Impacts positifs du **renforcement de la connaissance** autour des différents patrimoines et **de l'appropriation et de la diffusion d'une culture commune** du territoire
 - + préservation silhouette des bourgs, réinterprétation des formes et typologies d'habitat vernaculaire dans l'aménagement et l'habitat de demain, valorisation des patrimoines (projets économiques, tourisme),

- Plusieurs types de projet peuvent potentiellement avoir un impact négatif : carrières, infrastructures ENR/Télécommunications, équipements agricoles ou sylvicoles, développement touristique, retenues collinaires...

Rôle du Parc :

- Définir des secteurs dans lesquels ces projets ne peuvent s'implanter (Plan Parc)
- Animer une démarche d'approfondissement et d'élargissement de la séquence réglementaire ERC à l'ensemble des projets du territoire (démarche JERC), et accompagner les porteurs de projet et des collectivités dans sa mise en œuvre.

+ intégration de mesures réductions spécifiques (notamment dans les OQP)

Milieux naturels et les continuités écologiques



Effets directs et forts :

- Le renforcement de la **connaissance**,
- L'animation, l'accompagnement et le portage des **politiques de préservation et de restauration des milieux et des continuités écologiques** (dans et hors Parc),
- **L'accompagnement des politiques sectorielles** (agriculture, sylviculture, tourisme, urbanisme, eau) et des acteurs de l'aménagement du territoire à la prise en compte de la biodiversité
- Le soutien au maintien de l'agriculture sur le territoire, à une **transition agroécologique et à une gestion sylvicole durable**.



Effets faibles ou indirects ou à long terme : Préservation de la matrice paysagère, évolution des pratiques d'éclairage, expérimentation de la fermeture temporaire d'accès routiers, conciliation des différents usages de la nature, éducation et la sensibilisation, résorption et prévention des risques naturels



Plusieurs types de projet peuvent potentiellement avoir un impact négatif : carrières, infrastructures ENR/Télécommunications, équipements agricoles ou sylvicoles, développement touristique, retenues collinaires...

Rôle du Parc :

- Définir des secteurs dans lesquels ces projets ne peuvent s'implanter (Plan Parc)
- Animer une démarche d'approfondissement et d'élargissement de la séquence réglementaire ERC à l'ensemble des projets du territoire (démarche JERC), et accompagner les porteurs de projet et des collectivités dans sa mise en œuvre.

+ intégration de mesures réductions spécifiques selon les secteurs impactants

Agriculture



Effets directs et forts :

- À court et moyen terme, **protection et la dynamisation du foncier agricole,**
- À long terme, **développement de filières agricoles stables, durables, diversifiées et à fort ancrage territorial,** et **soutien à une agriculture résiliente** respectant l'environnement.



Effets faibles ou indirects : Valorisation du patrimoine lié à l'agriculture, maintien et entretien de la mosaïque paysagère, préservation des milieux, développement de la consommation locale, prise en compte de l'agriculture dans la conciliation des usages et le traitement des franges urbaines, soutien à la recherche et à l'expérimentation.

Sylviculture



Effets directs et forts : **maintien et développement d'une activité forestière durable et résiliente** (expertise technique Parc, animation de dispositifs financiers...), **développement de la construction bois et de la filière bois d'œuvre,** **développement et mobilisation de la filière bois énergie.**



Effets faibles ou indirects : préservation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité, prise en compte de l'activité sylvicole dans la conciliation des usages et l'éducation/sensibilisation des populations, soutien à la recherche et à l'expérimentation.



Contraintes liées aux changements de pratiques → conseil, accompagnement, et mise en réseau des exploitants, valorisation des productions locales et appui au développement des circuits courts sont autant de leviers que le Parc pourra mobiliser pour limiter les risques d'impacts.

Ressource en eau

- +** Impacts positifs directs ou indirects :
 - **Lutte contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols** dans les aménagements urbains
 - **Préservation et la restauration des écosystèmes** humides et aquatiques, de la forêt...
 - **Soutien à la transition agroécologique**, intégrant la gestion économe de l'eau, la sécurisation et la maîtrise de l'accès à la ressource en eau des systèmes agricoles
 - **Réduction des risques de pollution liée aux systèmes d'assainissement.** la lutte contre l'eutrophisation des cours d'eau, la pollution par les pesticides/substances dangereuses est peu abordée, limitant les leviers en matière d'amélioration de la qualité des eaux.
 - **Amélioration de la connaissance** des ressources superficielles et souterraines, et **soutien à la recherche et à l'expérimentation**
 - **Sensibilisation des acteurs**
- Tout développement d'un territoire entraîne une pression sur la ressource en eau plus forte que ce soit au niveau qualitatif ou quantitatif

Rôle du Parc :

- Promotion d'un modèle plus sobre via renforcement de l'économie circulaire ou d'un tourisme vert
- Animer une démarche d'approfondissement et d'élargissement de la séquence réglementaire ERC à l'ensemble des projets du territoire (démarche JERC), et accompagner les porteurs de projet et des collectivités dans sa mise en œuvre.

+ alerte sur retenues collinaires : mise en œuvre de PTGE, recensement de l'existant sur le territoire, définition de pratiques de gestion adaptée

Energie et émissions de GES

- +** Engagement transversal dans la transition :
 - Préservation/renforcement **capacité de stockage du carbone**, sensibilisation et accompagnement des citoyens/entreprises/collectivités vers la **sobriété carbone**, **adaptation de l'alimentation**, **réduction des déchets**, **sobriété des supports numériques**
 - **Rénovation énergétique** des bâtiments des collectivités, **optimisation de la gestion des éclairages nocturnes**, **changement de mode de déplacement**, **planification de la production d'ENR**, **soutien à l'expérimentation** ou au nouveau mode de production d'ENR

- +** Réduction des dépenses énergétiques : **aménagement du territoire exemplaire et mixte** tourné vers l'économie d'espace, **politique agroécologique** favorisant l'autonomie et l'adaptation des exploitations, **réduction des déplacement motorisés** (télétravail, mobilités douces...), développement de la filière de **l'économie circulaire**, promotion d'un **tourisme vert**, sensibilisation des acteurs

- Malgré la promotion de l'économie circulaire/tourisme vert, tout développement d'un territoire entraîne une augmentation de la consommation d'ENR et d'émission GES

Rôle du Parc : encadrer ce développement notamment en se positionnant comme animateur de la démarche JERC, coordinateur de la stratégie partagée pour le massif et comme partenaire des projets d'aménagement.

+ alerte sur bois énergie : le Parc, via l'animation de l'instance de concertation, devra veiller à ce que le bois énergie ne concurrence les objectifs de production de bois d'œuvre/biodiversité/stockage carbone

Sol et sous-sol

- Soutien à l'expérimentation et l'innovation, notamment l'atelier rural pour développer une culture territoriale de **l'urbanisme soutenable**,
- Objectifs de **limitation de l'artificialisation des sols** (notamment via la réhabilitation de l'existant...) et **désimperméabilisation des sols** ayant perdu leur caractère naturel, agricole ou forestier
- **Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers** ou encore d'éléments paysagers ,
- Prise en compte dans les différentes pratiques du territoire (agricoles, sylvicoles, gestion des espaces naturels, tourisme...) **de la préservation des fonctionnalités du sol**,
- **Promotion de l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux** dans les constructions et rénovations du bâti

- Tout projet amenant une consommation foncière aura un impact négatif sur les sols
→ Rôle du Parc : encadrer développement notamment en encourageant la réutilisation/le recyclage de l'existant, en promouvant le qualitatif au sein des ZAE, en développant l'expérimentation au niveau de l'urbanisme vers de nouveaux modes d'habiter ou de vivre et en promouvant des initiatives exemplaires et vertueuses.

Renouvellements/extensions/ouvertures de carrières auront un impact négatif fort à la fois sur le sol et le sous-sol.

→ Le développement de l'économie circulaire ou la promotion des matériaux biosourcés auront pour effet de limiter la consommation de la ressource minérale du massif

Cadre de vie (nuisances et pollutions) et les risques

- +** • **Limitation des déplacements carbonés** → effet positif sur la qualité de l'air par limitation des émissions de polluants + effet indirect sur les nuisances sonores liées aux transports,
 - **Maintien et préservation de la forêt** sur le territoire permettent de renforcer le rôle de la forêt dans la dépollution de l'air et dans la diminution des émissions de GES → impact positif sur la qualité de l'air ,
 - **Encadrement des pratiques de loisirs des engins à moteurs** → impacts positifs faibles sur les nuisances sonores,
 - **Diminution de l'éclairage public et préservation de la trame noire** → impact direct positif sur la pollution lumineuse.
 - **Mise en application de la règle des 5R** (refuser/réutiliser/réduire/recycler/retourner à la terre) ou **accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire** → impact positif production déchets
 - Sensibilisation des acteurs (transversal).
- +** Risques : Intégration de diverses mesures de **prévention et la restauration des milieux humides**, la **préservation des milieux naturels**, la **désimperméabilisation des sols**, la **limitation de l'érosion des sols forestiers**...
- Malgré la promotion de l'économie circulaire/tourisme vert, tout développement d'un territoire entraîne une augmentation des pollutions et nuisances

Rôle du Parc : encadrer ce développement notamment en se positionnant comme animateur de la démarche JERC, coordinateur de la stratégie partagée pour le massif et comme partenaire des projets d'aménagement.